

Vide Atelier



Association Marseillanaise d'Expression Artistique
Henriette Planchon Présidente
16 rue Alphonse Daudet 34340 Marseillan

Madame ,Monsieur ,

le **samedi 18 mai 2024 de 09h30 à 18h00** nous organisons pour la première fois un vide atelier sur le **port de Marseillan ville, square du 8 mai 1945** .

Nous vous invitons à proposer d'anciennes réalisations qui encombrant vos ateliers ainsi que du matériel que vous n'utilisez plus , des livres d'art ou de techniques , etc...

A petit prix si possible ,

Vous pouvez bien entendu apporter une ou 2 réalisations récentes si vous le désirez .

Installation : de 08h30 à 09h30 .

Nous pouvons mettre à votre disposition une table de 1,80 m sur 0,80 m et une ou 2 grilles , ou bien vous pouvez amener votre matériel d'exposition en respectant l'emplacement d'une table (1,80 m) .

Participation aux frais : 10 euros par chèque au nom de : **AMEA** . Avant le 1^{er} mai 2024 .
Chaque exposant devra s'assurer personnellement .

N.B : L'accès au Square étant réglementé, vous devrez impérativement et le plus rapidement possible enlever les véhicules après votre installation . Après 9h aucun véhicule ne sera autorisé à pénétrer dans l'espace d'exposition . Bulletin d'inscription à découper et à renvoyer (voir ci-dessous) .
Pas d'inscription sans paiement joint (Chèque) .

Bulletin d'inscription à renvoyer avec le chèque

A adresser à :

AMEA (Association Marseillanaise d'Expression Artistique)
Mme Henriette PLANCHON
16, rue Alphonse Daudet
34340 MARSEILLAN

(Vide Atelier 1ère Edition)

Port Marseillan-Ville
Square du 8 mai 1945
Le samedi 18 mai 2024 de 09h30 à 18h00

Tél: 0632457252 Email: ameamarseillan@gmail.com

Participant Nom: _____ Prénom: _____
Adresse: _____

Téléphone: _____ Email: _____

Association : N° SIREN : _____

Peintre : Sculpteur: Artisanat: (à préciser)

Propre matériel :(à préciser Lx l) : _____

Nombre Table : Nombre Grille : (Installation de 08h30 à 09h30)

Date: _____ Signature: _____

Ci-joint x 10,00 € = €

A retourner au plus tard , avec le paiement par chèque (au nom de AMEA), avant le 01 mai 2024 .